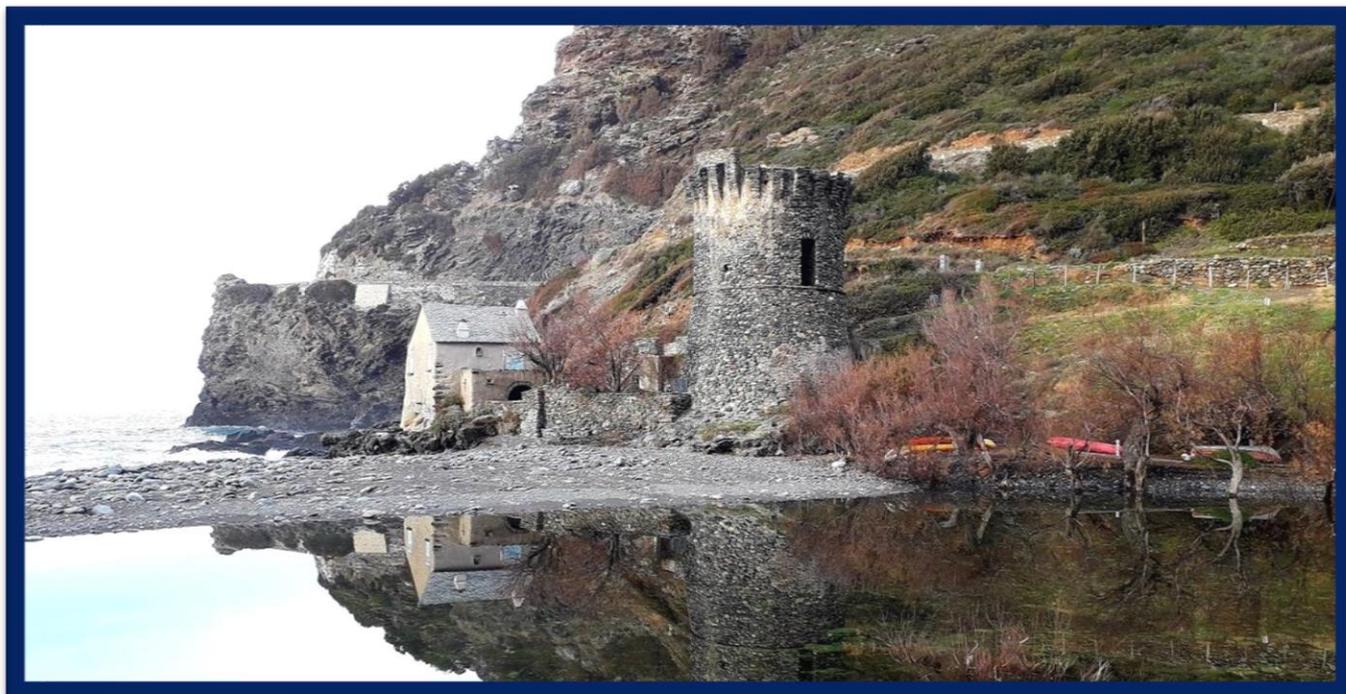


Olmèta di Capocorsò



JANVIER 2020

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

*A Merressa è u
Cunsigliu
Municipale vi
mandanu tanti
auguri è vi
preganu
un'annata felice*



*A l'aube de cette
nouvelle année, toute
l'équipe municipale
vous présente ses
meilleurs vœux de
bonheur et santé*

Le mot du Maire

Ce traditionnel bulletin est incontournable dans la vie du village, et chaque année, il est attendu par beaucoup d'entre vous. Lien entre la municipalité et les administrés, il retrace les différentes réalisations, la vie de la commune, l'état civil, et des infos pratiques...

Depuis sa première édition, 15 ans se sont écoulés.

Se retourner sur toutes ces années, c'est comme feuilleter un livre d'histoire qui témoigne de l'évolution d'Olméta à travers ses actions et ses événements

Chacun de nous peut mesurer le chemin parcouru et celui qui reste à accomplir. J'espère que nous pourrons écrire la suite de l'histoire ensemble.

Reconnaître que nous avons des espoirs et des rêves communs ne fera pas disparaître les obstacles, ne résoudra pas tous les problèmes, et ne remplacera pas la difficile tâche d'essayer de forger l'avenir de notre petit village.

C'est pourtant en puisant dans notre imagination, notre énergie et nos ambitions que nous pouvons continuer notre engagement.

L'informatique est de plus en plus omniprésente et dans une période de dématérialisation forcenée, dans les milieux périurbains et ruraux en particulier, l'échelon communal offre une proximité rassurante car il y est encore possible de rencontrer des interlocuteurs et de régler au plus près certains problèmes.

La présence humaine, l'écoute, les conseils et la prise en charge nécessaire pour une population non connectée s'avèrent précieux. Il ne faut pas, au nom de l'infamante progression technologique, laisser aujourd'hui quelques 20% de la population sur le côté.

Le monde évolue et il faut s'y adapter en répondant aux besoins et aux attentes de nos administrés. Ils sont au cœur de nos préoccupations et œuvrer à leur bien être doit être la principale mission d'une équipe municipale.

Des travaux restent à terminer, dictés par des obligations de contrôle, de conformité, d'adaptation. L'année 2020 devrait permettre le démarrage de plusieurs chantiers. Monter des dossiers, expliquer, insister auprès des financeurs ne sont pas de vains mots...Et arriver à réaliser ces opérations sans dégrader les finances de la commune ni augmenter les impôts, relève d'une gestion rigoureuse.

Enfin je ne voudrais pas finir sans remercier Antoine, notre agent municipal, dont le contrat se terminera début mai 2020 et l'ensemble du Conseil Municipal pour leur présence tout au long de ce mandat qui s'achève. Je tiens aussi à exprimer ma gratitude toutes celles et tous ceux qui nous apportent compétences et aides pour des actions ponctuelles et les imprévus.

Que cette année 2020 soit riche d'optimisme, ce moteur indispensable pour construire les projets collectifs ou personnels. Qu'elle soit porteuse de promesse de bonheur et de réussite pour vous tous.

Mireille



TRAVAUX D 433



Suite à la chute d'un bloc rocheux sur une voiture en octobre 2018, les services de la Collectivité de Corse ont décidé d'entreprendre des travaux de sécurisation de la D 433, sur le territoire de la commune de Nonza.

Ce chantier, est complexe à cause des contraintes amiante, de la présence de ligne électrique et réseaux divers, de la route difficile d'accès et étroite et des chutes récurrentes de blocs rocheux. Les capteurs installés sur les parois ont détecté des mouvements de terrain inquiétants : 3 mm en 6 mois.

La pose de barrières dynamiques les plus importantes réalisées en Corse, impossible à installer manuellement, nécessiteront l'utilisation d'un hélicoptère et l'intervention exclusive de salariés spécialistes de la montagne.

Sans autre alternative ni possibilité de contournement, **la route devait être totalement coupée de 8h30 à 17h du 6 janvier 2020 jusqu'au vendredi 26 juin Réouverture tous les soirs & weekends**
«libération en cas d'urgence SDIS (ou autre) sur décision du cabinet du préfet»

Mais devant la mobilisation de la population et du Collectif Ouest Cap Corse, opposés à une fermeture complète, paralysant la vie du village, le début des travaux est reporté à une date ultérieure.

Une réunion publique sera organisée dans les prochains jours afin de définir des conditions d'interruption de la circulation moins contraignantes

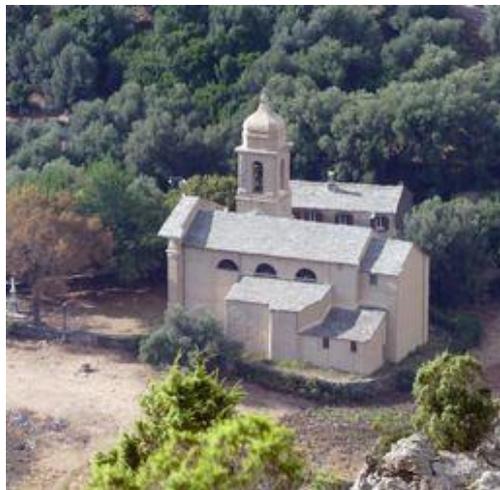
Consciente des énormes problèmes que cette situation va engendrer, et afin de pallier modestement et partiellement aux problèmes pratiques, la municipalité a loué pour 6 mois la maison de Loïc et Elisabeth DANIEL à la Marine de Negro, située à la sortie du pont, sur la D80.

Cet appartement sera mis à la disposition de toutes les personnes qui doivent emprunter une ambulance pour un suivi médical, qui n'ont pas la possibilité de s'organiser ou qui ont des horaires décalés, de façon à leur permettre d'attendre la réouverture de la route à 17 h dans des conditions acceptables.



PROJETS IMMEDIATS – Subventions accordées

Les subventions ont été accordées au titre de la dotation quinquennale 2014-2019 par la Collectivité de Corse et les opérations suivantes seront inscrites au budget 2020.



Aménagement des abords de l'église paroissiale Saint-Césaire

Afin de parachever les opérations entreprises au lieu-dit San Cesare, ravalement des façades de la confrérie, réfection de l'ancien presbytère situé au-dessus de la confrérie pour la location en appartement communal, les abords de l'église côtés Nord, Est et Ouest vont être aménagés : reconstruction des murs de soutènement, réfection des caniveaux et dallage en lauzes.

Subvention CdC 80 %



Acquisition d'un véhicule utilitaire

La commune projette d'acquérir un véhicule utilitaire pour permettre notamment à l'employé communal de transporter différents matériels tels que débroussailleuse, tronçonneuse et autres équipements indispensables à l'entretien du village, de la station d'épuration, etc.

Prix du véhicule TTC : 24 000 € dont tva 4 000 € remboursée (FCTVA) et subvention 16 000 €. Coût réel pour la commune : 4 000 €

Subvention CdC 80 %



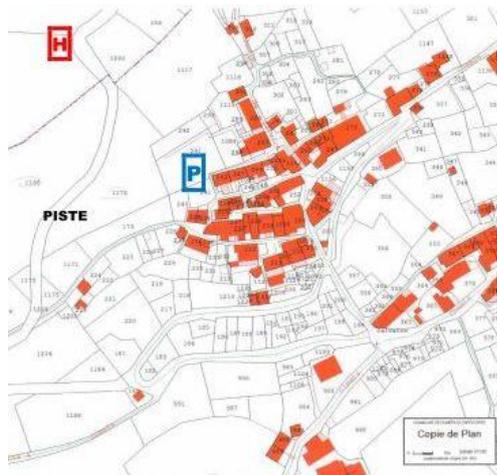
Etancheite salle des fêtes

Les infiltrations dues à l'absence d'isolation des fondations de la façade Nord de la salle des fêtes, et l'humidité emprisonnée dans les murs conduisent à de la condensation puis à la croissance de moisissures.

Il est donc nécessaire d'entreprendre des travaux importants - création d'un drain le long de la façade – afin de régler ce problème définitivement.

Subvention CdC 80 %

Hélicsurface et parking du Poggio



Considérant les difficultés rencontrées par le Dragon 2B, (l'hélicoptère de la Sécurité Civile), pour se poser lors des interventions de secours, le projet d'hélicsurface est une nécessité. Située à 300 m du départ de la piste qui mène au réservoir, la parcelle E 1198 présente tous les avantages après quelques aménagements. Ce terrain est devenu propriété communale suite à une procédure de biens vacants et sans maître. Il en est de même pour la parcelle E 291, aire de stationnement idéale pour tous les habitants du hameau de Poggio.

Cette opération est financée par l'Etat (DETR) 50% et la Collectivité de Corse sur les fonds d'aide aux territoires 40%

Décalage entre une idée et la réalisation d'un projet

Pour toute opération, entre la phase projet, l'élaboration du dossier, la demande de subvention, la réception des arrêtés d'attribution des aides des différents intervenants et la réalisation des travaux, plusieurs années sont souvent nécessaires.

PROJETS EN COURS D'INSTRUCTION



Recherche d'eaux claires parasites permanentes sur le réseau d'eaux usées

Le réseau de collecte est de type séparatif et a fait l'objet de travaux de réhabilitation en 2016 et 2017 suite aux préconisations du Diagnostic-Schéma Directeur réalisé en 2009.

La station d'épuration d'Ometa di Capocorso de type Filtres Plantés de Roseaux, d'une capacité de 400 EH réceptionnée en février 2017, est alimentée uniquement par le réseau d'eaux usées du village.

Suite à un rapport du SATESE, une inspection visuelle nocturne, qui correspond à la période où la population rejette le moins d'effluents dans les réseaux, a été réalisée. Les eaux claires parasites permanentes ont été localisées entre le lavoir et le Camarottu.

Le montant des travaux est estimé à 27 500 € H.T. et une demande de subvention est en cours auprès de l'Agence de l'eau et la Collectivité de Corse.

Délibération n° 2018-025 du 10 décembre 2018



Installation d'un paratonnerre sur le clocher

Installation d'un paratonnerre et d'un parafoudre sur le clocher de l'église Saint-Césaire.

Le **paratonnerre**, protection externe, sert à canaliser la foudre vers la terre lors d'un impact direct alors que le **parafoudre**, protection interne, protège les installations électriques contre les surtensions.

La demande de subvention est en cours auprès de la Collectivité de Corse sur la dotation quinquennale 2020-2024



Restauration d'un tableau inscrit au titre des Monuments Historiques

Œuvre de Marc'Antonio De Santis représentant « Intercession de la Vierge, Saint Francois et Saint Antoine auprès de la Sainte Trinité pour les âmes du purgatoire » du XVII^e siècle

Ce tableau est en mauvais état de conservation. La toile, détachée du châssis sur toute la largeur de la partie supérieure du tableau, présente des boursouflures, des trous, et un nettoyage est plus que nécessaire.

La demande de subvention est en cours auprès du service du Patrimoine de la Collectivité de Corse



Réfection totale du réseau d'eau potable

La commune a fait réaliser en 2018 le diagnostic et le schéma directeur de ses réseaux d'adduction et de distribution d'eau potable.

La majorité des travaux étant prioritaires et indispensables, il a été choisi de réaliser les travaux en une seule tranche pour un montant estimé à 1 885 000 € H.T., y compris les prestations intellectuelles.

La demande de subvention est en cours auprès de l'Agence de l'Eau, l'Etat et la Collectivité de Corse - Délibération du 20 octobre 2018

Le programme comprend :

- la réhabilitation partielle des captages, des équipements sur la canalisation d'adduction et des réservoirs de stockage du village et de la Marine
- la réfection du réseau de distribution et du réseau de transfert entre le village et la Marine
- l'installation de dispositifs de contrôle sur les réservoirs et de moyens de lutte contre les incendies.
- le déplacement et changement de 21 compteurs abonnés

TRAVAUX TERMINES ET OPERATIONS INACHEVEES...



PRESBYTERE E 967

Le ravalement des façades du presbytère est terminé.

Un lampadaire, mât en fonte et éclairage led, a été installé.

Le câble EDF fixé sur la façade ouest va être enterré jusqu'à l'église.

L'appartement, T4, est loué à l'année.

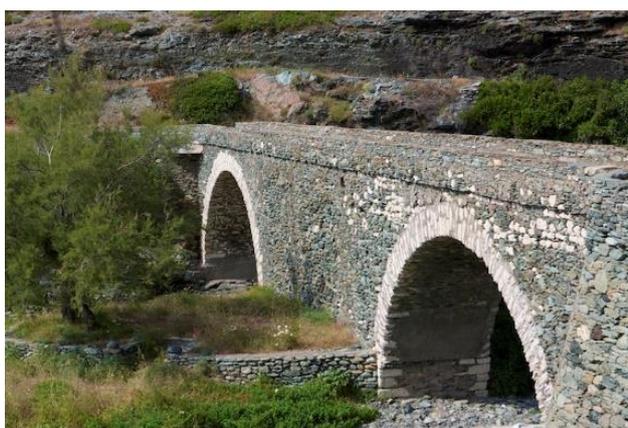


PONT DE NEGRO

Antoine Bartoli - Kernel Opérations – est chargé de la maîtrise d'œuvre de ce dossier.

Les marchés pour les études géotechniques, le contrôle technique et la coordination SPS ont été attribués.

Après une première visite le 09 décembre, les premiers sondages pour les études hydrogéologiques seront effectués à partir du 20 janvier.



FONDATION



DU
PATRIMOINE

La souscription lancée par la [Fondation du Patrimoine](https://www.fondationpatrimoine.org/les-projets/reconstruction-du-pont-de-negro) afin d'aider à la réalisation du projet est toujours opérationnelle : <https://www.fondationpatrimoine.org/les-projets/reconstruction-du-pont-de-negro>

Merci de votre soutien



Le PLU est actuellement dans sa phase de finalisation du dossier complet pour arrêt et transmission pour avis aux personnes publiques associées.

Les documents suivants ont été formalisés et présentés à la population à l'occasion d'une première réunion de concertation publique ainsi qu'aux personnes publiques associées : le diagnostic territorial avec la mise en évidence des enjeux, un premier projet d'aménagement et de développement durables (PADD) et une proposition de zonage simplifié.

Ces réunions avec les PPA présentes (Chambre d'agriculture, DDTM et Agence de l'urbanisme de la CDC) et la population ont permis d'échanger et de débattre sur les différentes pièces et éléments d'analyse présentés. La réunion publique a également permis de recueillir les attentes des administrés et certains projets quant à l'habitat et les activités.

Nous rappelons d'ailleurs qu'un registre de concertation est toujours mis à disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels. Un point régulier est effectué avec le groupement de bureaux d'études qui a charge de formaliser le PLU et les demandes consignées lui sont transmises.

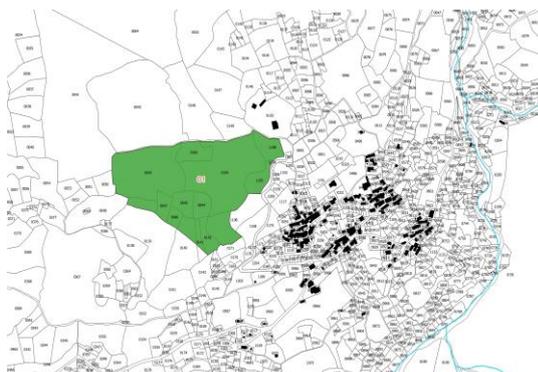
Les étapes à venir sont :

- 1) Le groupement de bureau d'études est en train de finaliser le règlement écrit et le rapport de présentation sera réalisé en janvier ;
- 2) Une réunion de concertation publique et une réunion avec les PPA seront organisées en janvier ;
- 3) Le PADD devra être débattu mi-janvier en conseil municipal car il s'agit d'arrêter au plus tôt le projet de PLU (rappel : le PLU ne peut être arrêté que deux mois après le débat du PADD).

La population reste pleinement associée à la construction du document de planification et du projet de développement de la commune. La concertation publique prendra fin au moment de l'arrêt du PLU (prévu dans la deuxième quinzaine de mars, suivant la date de débat du PADD), mais la population aura encore l'occasion de se manifester à l'occasion de l'enquête publique.

Cette dernière devrait se tenir en juillet 2020, après la phase d'avis des PPA sur le PLU arrêté (délai de 3 mois).

EBC : 21 hectares



Le classement en espaces boisés classés ou EBC a pour objectif la protection ou la création de boisements et d'espaces verts, notamment en milieu urbain ou péri-urbain.

Ce classement se justifie par l'intérêt de l'élément forestier visé par cette procédure, au regard de critères divers et variés, particulièrement sujet au contexte dans lequel il s'inscrit : écologique, paysager, patrimonial, culturel.



GROTTA SCRITTA

La commune avait demandé l'aide du LRMH (Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques) pour le suivi sanitaire de la Grotta Scritta et notamment le suivi photographique régulier des lichens observés sur la paroi.

Au cours de la dernière inspection, il a été constaté la présence de tâches de cire, relativement nombreuses, qui seraient liées à des pratiques culturelles sur le site. Un restaurateur diplômé qualifié, agréé par la DRAC, sera chargé du retrait de ces traces.

Afin d'éviter toute nouvelle dégradation les services du Patrimoine étudient le moyen de limiter l'accès à la paroi, sans modifier les conditions climatiques du site.



E PIAZZE E 1216

Le chantier a été arrêté suite au dépôt de bilan de l'entreprise Service Construction fin avril 2019.

Un nouvel appel d'offre a été lancé pour 2 lots, maçonnerie et menuiserie.

Les marchés seront signés début janvier et les travaux pourront reprendre immédiatement.

ECLAIRAGE PUBLIC

2 lampadaires solaires ont été installés au Hameau de Poggio
Un projet est à l'étude avec la Communauté des Communes, pour équiper les 18 communes en éclairage public led.
L'éclairage de la Marine a été remplacé depuis quelques années.



RAPPEL

Des concessions perpétuelles sont disponibles dans le nouveau cimetière communal.

450,00 € - 3,00 m² (2,70 x 1,10 m)
soit maxi 1 à 3 caveaux

900,00 € - 5,70 m² (2,70 x 2,00 m)
soit maxi 2 x 3 caveaux

1350,00 € - 8,10 m² (2,70 x 3,00 m)
soit maxi 3 x 3 caveaux



550,00 € - 1 cavurne (case columbarium) y compris habillage et plaque de granit.
Taxes d'enregistrement en sus.



La Collectivité de Corse a organisé cette année « **i scontri di i territorii** » afin de faire connaître le mode de fonctionnement de la CdC ainsi que les aides diverses (subventions, ingénierie, fonds relais...) qu'elle peut mettre à disposition des communes et intercommunalités.

Mais surtout, au cours de ces rencontres, les élus ont pu exposer les besoins réels des collectivités de toutes tailles, et ainsi contribuer à un projet de règlement des aides qui répond à leurs attentes.

Notamment pour les communes fortement impactées par la présence d'amiante une bonification de 10% du taux d'intervention sera accordée pour les opérations de voirie ou de construction, pour lesquels les surcoûts liés à la présence d'amiante environnementale sont avérés et dépassent 20% du montant du projet.



Séance du 14 novembre 2019

La Haute-Corse lance le recyclage des cartouches de chasse

La Fédération des chasseurs de Haute Corse s'est lancée dans une démarche de récupération des douilles par les sociétés de chasse afin de réserver à ces déchets un traitement durable en adéquation avec notre époque où l'essentiel des déchets peut et doit être valorisé.

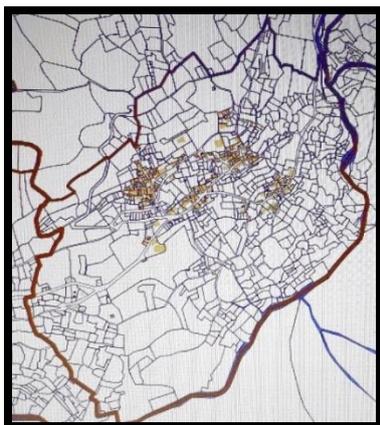
La société GAM VERT/LA CANICO est partenaires de cette initiative louable de la part des chasseurs.



Un conteneur spécifique a été mis en place à cet effet sur le site de Lucciana. Les douilles collectées sur le département seront ensuite conditionnées par la Fédération qui les expédiera sur le continent.

Une cartouche de chasse abandonnée dans la nature mettra plusieurs décennies avant de disparaître. Le culot de métal, contrairement aux idées reçues, sera le premier à se dégrader. Les parties plastiques, l'étui et la bourre, mettront en revanche davantage de temps, causant une pollution visuelle mais également chimique.

INFOS PRATIQUES



CADASTRE

Vous pouvez acquérir toutes les feuilles du cadastre de la commune en vous connectant sur le site www.cadastre.gouv.fr

Tarif des feuilles grand format (A0 = 1M²) :

papier : 9,50 € ou plastifiée : 18,00 €

ACHAT EN LIGNE D'UN TIMBRE FISCAL ELECTRONIQUE



Le timbre fiscal électronique est désormais disponible pour toutes les démarches : passeport, renouvellement pour perte ou vol de carte nationale d'identité ou de permis de conduire, permis bateau, délivrance d'un titre de séjour, attestation d'accueil, visa long séjour valant titre de séjour et naturalisation. Depuis un smartphone, une tablette ou un ordinateur, achetez sur <https://timbres.impots.gouv.fr> un timbre fiscal électronique en quelques clics et sans avoir à se déplacer.

- À l'issue du paiement en ligne sécurisé, vous recevez immédiatement, selon votre choix, votre timbre électronique, par courriel ou par SMS. Vous pouvez également acheter un timbre fiscal électronique auprès du réseau des buralistes agréés.
- Vous avez acquis un timbre électronique et vous n'en avez plus l'utilité ? Pendant un an à compter de l'achat, vous pouvez en demander le remboursement sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> dans la rubrique «Demander le remboursement d'un timbre électronique». Si le timbre a été acheté sur internet, votre compte bancaire sera crédité sous quelques jours; s'il a été acheté chez un buraliste agréé, vous devrez remplir le formulaire en ligne et votre demande sera automatiquement transmise au service compétent qui examinera le dossier.

Recommandations : Pour votre sécurité, ne répondez jamais à un courriel vous demandant votre numéro de carte bancaire.



RECENSEMENT à la mairie
dès le 16^{ème} anniversaire

*L'organisation de ma JDC,
maintenant c'est en ligne !*

Journée Défense et Citoyenneté

CARTES DE PECHE 2020

La Fédération de la Corse pour la pêche et la protection du milieu aquatique informe que la carte papier traditionnelle n'existe plus.

Vous pouvez vous procurer votre carte de pêche

- sur le site www.cartedepeche.fr
- auprès de la Fédération de pêche, des associations de pêche locale (AAPPMA)
- chez les dépositaires agréés (magasins d'articles de pêche)



Le bureau de poste réunit les services sous un même toit avec une Maison de services au public et devient un véritable lieu d'accueil, d'information, et d'orientation. Le bureau dispose d'un îlot de services au public avec un accès à des services numériques. Les habitants peuvent être accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne, en lien avec les opérateurs de services publics « essentiels ».

Horaires

Lundi et Mardi : 8h30 - 12h et 14h -16 h
Mercredi : 8h30 - 12h
Jeudi et Vendredi : 8h30 - 12h et 14h -16 h
Samedi : 9h00 - 11h 30

Contacts

Canale
20253 Patrimonio
msap.patrimonio@laposte.fr

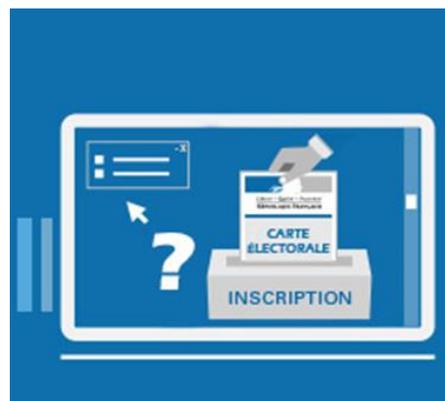
Services disponibles :



Interrogation de sa Situation Electorale (ISE)

Depuis le 11 mars un nouveau service destiné à tous les électeurs est accessible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34687>

La démarche d'interrogation de la situation électorale (ISE) – développée en partenariat avec le ministère de l'Intérieur et l'INSEE – permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter.



COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE SUR LES LISTES ÉLECTORALES ?

- 01** Rendez-vous sur le téléservice en ligne à l'adresse www.demarches.interieur.gouv.fr dans la rubrique « Élections »
- 02** Identifiez-vous ou créez **votre compte** sur www.service-public.fr ou via **FranceConnect**
- 03** Saisissez vos informations personnelles et indiquez la commune où vous souhaitez vous inscrire
- 04** Fournissez les pièces justificatives demandées



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Ce nouveau service participe aux simplifications apportées par la réforme de la gestion des listes électorales. Son utilisation par le plus grand nombre contribuera par ailleurs à la fiabilisation du répertoire électoral unique (REU) créé par les lois du 1^{er} août 2016 et ouvert aux communes depuis le 3 janvier 2019 qui désormais centralise l'ensemble des listes électorales.

VOS DATES CLÉS

7 DATE LIMITE D'INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES **février 2020**

15 et 22 1^{ER} ET 2^D TOURS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES **mars 2020**

ÉLECTIONS MUNICIPALES 15 ET 22 MARS 2020



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

| @Place_Beauvau | /ministere.interieur | @ministere_interieur | www.interieur.gouv.fr

Modification des horaires d'accueil depuis le 14 janvier 2019

Le Centre des Finances Publiques de Bastia Recipello, 1 Rue des Horizons Bleus, est ouvert du lundi au jeudi de 8h15 à 11h45 avec ou sans rendez-vous.

Vous pouvez contacter le service des impôts des particuliers (SIP) par courriel, en utilisant votre messagerie sécurisée disponible dans votre espace particulier sur le site www.impots.gouv.fr

Si vous ne disposez pas d'un espace particulier nous vous invitons à en créer un sur le site www.impots.gouv.fr . Cet espace vous sera utile pour procéder à l'ensemble de vos démarches sans vous déplacer : changement d'adresse, de situation familiale, modulation du taux de prélèvement à la source, réclamation sur le calcul de vos impôts...

Pour prendre rendez-vous avec un agent du service des impôts des particuliers (SIP) vous pouvez le faire par internet, en allant sur le site www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 04 95 32 93 93.



Le **116 117** est le numéro que vous pouvez composer partout en Corse pour contacter un médecin de garde aux heures de fermeture des cabinets médicaux, c'est-à-dire tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.

Gratuit pour l'appelant, le **116 117** vous apporte une réponse médicale adaptée à vos besoins:

- un conseil médical,
- l'orientation vers un médecin généraliste ou une maison médicale de garde,
- dans des cas exceptionnels, l'organisation d'une visite à domicile
- la prise en charge sans délai par les services de l'aide médicale urgente (SAMU) si nécessaire.

En cas d'urgence vitale ou de doute sur la gravité de la situation, le 15 reste le numéro à composer !

Attention : durant la semaine, le **116 117** n'est pas accessible en journée puisqu'il n'a pas vocation à se substituer aux consultations assurées par votre médecin traitant.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à consulter le site de l'ARS de corse, www.corse.ars.sante.fr

CREATION D'UN SENTIER DE RANDONNEE DU CAP CORSE

Le territoire des 18 communes de la Communauté des Communes du Cap Corse comporte des paysages remarquables à la fois sur son littoral et en montagne, un cadre environnemental unique (réserves naturelles, nombreux site classés en ZNIEFF, NATURA 2000) et une grande richesse patrimoniale (tours, ponts génois, moulins à vent et à eau, églises, fontaines, etc.)

L'itinéraire constitué de 7 étapes (7 jours / 6 nuits) traverse le terroir intercommunautaire du nord au sud, de Macinaggio à Bastia-Toga en passant par le Monte Stello et les villages de la côte Ouest, soit environ 90 kms.

Le parcours, en réalité le chemin existant de Bocca di San Ghjacintu à Monte Stellu, traverse des parcelles communales et des propriétés privées titrées.

Afin de pérenniser ce sentier et pouvoir y effectuer les travaux de mise en sécurité nécessaires par endroit, la CCCC doit avoir la maîtrise foncière.



Pour cela plusieurs actions sont possibles : l'acquisition des terrains, l'établissement d'une servitude de passage ou une convention d'autorisation de passage.

La Communauté des Communes prendra contact avec les propriétaires concernés.

Les principaux objectifs sont :

- Promouvoir et valoriser le patrimoine naturel du Cap Corse
- Développer l'offre touristique locale
- Favoriser le développement économique du territoire : (hébergement, création de séjours randonnées et de visites guidées du patrimoine, etc.).



L'association Cap Corse Handicap se mobilise, entre autres, pour aménager les plages afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.



Un minimum d'équipement est nécessaire, comme un tapis d'accès à l'eau et un mobi chair (chaise roulante flottante) qui équipent déjà les plages de Pietracorbara et de Morsiglia.

Des contacts ont été pris avec Eric Valery, Président de l'association dont le siège est à Brando, afin d'étudier les possibilités de réaliser un tel projet à la Marine de Negro.



COLLECTE DES BOUCHONS

Cette année encore la récolte a été bonne : 18 gros sacs de bouchons ont été remis à la Croix Rouge pour l'Association « Les Bouchons d'Amour », reconnue d'utilité publique, qui vient en aide aux personnes handicapées.



Merci à tous ceux qui se mobilisent et collectent tout au long de l'année.

Entretien des cours d'eau par les propriétaires riverains

La responsabilité de l'entretien des parcelles riveraines des rivières (qui deviennent quasi systématiquement des torrents lors de turbulences météorologiques) incombe aux propriétaires des dites parcelles.

La présence d'obstacles récents, reconstitués lors des dernières intempéries, doivent être enlevés.

Bien que les lois Maptam et NOTRe aient entériné le transfert obligatoire de la compétence **GEMAPI** (**G**estion de l'**E**au et des **M**ilieus **A**quatiques et **P**révention des **I**nondations) aux intercommunalités et que depuis le 1er janvier 2018, celles-ci sont en droit de prélever une taxe spécifique destinée au financement des infrastructures et aménagements nécessaires à la prévention des inondations (exemple : construction de digues, entretien des rives, aménagements de fossés, etc.), la Communauté des Communes du Cap ne pourra prendre en charge que les futurs équipements et non la totalité du nettoyage de la rivière.

RAPPEL : Débroussaillage : une obligation légale !

Le débroussaillage réglementaire est une obligation légale pour tout propriétaire de constructions et de terrains situés en zone urbanisée dans un rayon de 50 mètres. Considérant les conditions climatiques actuelles, les périodes de sécheresse de plus en plus longues, les entretiens des terrains doivent être terminés le plus tôt possible.

TRI SELECTIF



Selon les données du SYVADEC, en 2018, la Corse a produit plus de 236 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés, soit 6 % de plus qu'en 2017.

Le poids des déchets produits par habitant est nettement supérieur à la moyenne nationale : 721 kg par an en Corse contre 514 kg sur toute la France ou 670 kg dans les zones touristiques.

Ces données s'expliqueraient en partie par un impact touristique très fort.

En haute saison on enregistre un surplus de 300 000 personnes par jour, soit l'équivalent de la population corse.

30 % du poids de nos détritiques est constitué de fermentescibles, ces déchets de cuisine humides, lourds car gorgés d'eau, qui en se décomposant génèrent des odeurs.

Il est dommage de continuer à remplir nos conteneurs avec ces déchets alors qu'au village les ânes, chevaux, vaches, chèvres et poules apprécieraient nos épluchures.

Des composteurs ont été distribués gratuitement par le Syvadec et la Communauté des Communes du Cap Corse. Mais un petit coin de jardin suffit pour recueillir nos fermentescibles et produire du compost.

En moyenne, nous pourrions réduire notre poubelle de 2/3 en faisant le tri et en compostant !



Ensemble, trions plus en Corse.

Vous avez un doute sur les consignes de tri de vos déchets ?

Consultez le nouveau moteur de recherche du SYVADEC :

<http://jetrieencorse.syvadec.fr/>



La volonté du Conseil exécutif, d'améliorer les conditions de vie en milieu rural, a permis de proposer dans le règlement territorial des transports scolaires, outre le principe de gratuité totale pour l'année scolaire 2019-2020, la création de nouveaux circuits dont :

Olmata di Capicorsu, Ferringule, Patrimoniu, Bastia.

Le marché a été attribué à l'entreprise MARTINI pour une mise en service en janvier 2020.



TEMPETE DU 13 décembre 2019

Les vents très violents ont causé de gros dégâts, notamment sur le réseau électrique. Poteau cassé, câble arraché...

Nous rendons hommage aux équipes d'EDF qui ont fourni un travail remarquable pour rétablir le courant le plus rapidement possible dans des conditions difficiles et périlleuses.



115 mégots et 4 paquets de cigarettes ramassés par Emilie sur la route du village en 45 minutes sur une distance de 3 kms !

Fumer tue - Jeter un mégot pollue

Les mégots sont la principale source de **pollution** des océans et mettent 12 ans à se dégrader dans la nature.

Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. [...]

- Antoine de Saint-Exupéry.

MUTATION A L'EGLISE

Cette année a vu le départ de l'Abbé **Georges NICOLI**, à la tête des paroisses du secteur de Saint-Florent depuis 2012.



Le Père Georges a été nommé Curé de l'unité paroissiale de Notre-Dame de Lourdes et également administrateur de l'unité paroissiale de Pietranera.

Il reste administrateur des unités paroissiales de Saint-Florent, Nonza, Oletta, Prêtre référent des Collège et Lycée Jeanne d'Arc, du SDIS de Haute Corse, Aumônier des Scouts et Guides de France, Bastia

~*~*~*~*~*~*

Il est remplacé par l'abbé **Benoît Kuka SAWADOGO** qui aura la charge des paroisses de Saint Florent, Patrimoine, Barbaggio, Farinole, Nonza, Olmeta di Capocorso, Ogliastro, Olcani, Oletta, Poggio d'Oletta

Presbytère Don Bosco
Route Sainte Catherine - 20217 Saint Florent
Tel./Fax :04.95.37.07.99
paroissestflorent@orange.fr



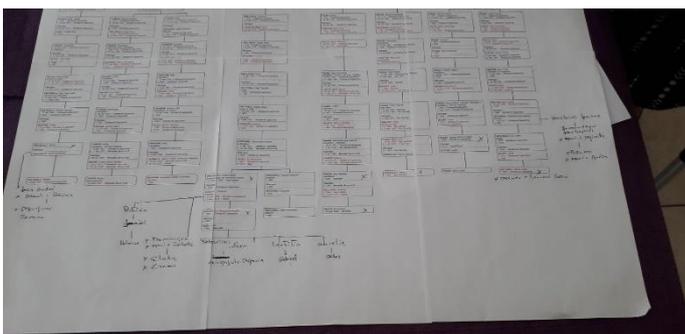
DES PORTORICAINS A OLMETA



Le 13 août 2019, **Maria PIAZZA-RODRIGUEZ**, descendante de Paul-Vincent Piazza, Olmétais expatrié à Porto Rico au XIXème siècle, était de passage à Olmeta avec son mari Luis, à la découverte de ses origines.



De nombreux habitants du village, cousins lointains de cette visiteuse insolite, étaient présents à la salle des fêtes pour les accueillir.





HIER



ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES

Au village :

- **Ghjiseppu, Filippu GUERRINI** le 20 septembre 2019, fils de Sabrina et Jean-Baptiste GUERRINI, petit-fils de Louly et Daniel GUERRINI, petit frère de Jean-Daniel, Ghjulia et Lesia

Hors village :

- **Lena FIORENTINI** le 20 février 2019, fille de Elodie CONAN et Jean-Do FIORENTINI, petite-fille de Patricia et Paul FIORENTINI, arrière-petite-fille de Joseph VECCHIOLI
- **Victoire CASTELLANI** le 04 mars 2019, fille de Camille et Jean-Baptiste CASTELLANI, petite-fille de Mireille et Paul CASTELLANI
- **Giulia PARDO** le 29 mars 2019, fille de Mégane et Jean-Marc PARDO, arrière-petite-fille de Jeannot et Renée CANOSI, petite sœur de Lucas
- **Louise POTIER** le 26 avril 2019, fille de Caroline et Guillaume POTIER, petite-fille de Antoine et Dominique MARTINI, petite sœur d'Arthur.
- **Enzo PIETRI-BRIGNOLI** le 02 mai 2019, fils de Serena BRIGNOLI et Philippe PIETRI, petit-fils de Isabelle FRATICELLI, petit frère d'Anna
- **Ettore BRIL** le 06 aout 2019, fils de Clara LEVIEUGE et Baptiste BRIL, petit-fils de Janick et Pierre BRIL, arrière-petit-fils de Mado et Yves ROBERT
- **Anghjula-Maria IOZIA-VECCHIOLI** le 19 juillet 2019, fille de Sébastien et Alexia IOZIA-VECCHIOLI, petite-fille de Maguy VECCHIOLI, arrière-petite-fille de Joseph VECCHIOLI
- **Lisandra Jeanne DOMINICI** le 30 décembre 2019, fille de Sophie MARTINI et Alexandre DOMINICI, petite-fille de Antoine et Dominique MARTINI, petite sœur d'Antoine

MARIAGES

- le 28 juin **Marilyn CORVI** et **Gregory BOUHNİK** à Marseille
- le 13 juillet **Audrey HATON** et **Benjamin BRIL** à Bernay (Eure)

DECES

Au village :

- **Alexandre FRANCESCHI**, le 07 février 2019 à Bastia. Inhumé à Olmeta le 11 février
- **Dominique MERLI**, le 28 juin 2019 à Bastia. Inhumé à Olmeta le 1^{er} juillet
- **Barbe Marie SYLVESTRI** épouse **DRAGONI** le 21 septembre 2019 à Olmeta. Inhumée à Olmeta le 23 septembre
- **Raymonde BONFILI** épouse **AMADEI-GIUSEPPI** le 08 octobre 2019 à Saint-Florent. Obsèques religieuses à Olmeta le 09 octobre
- **Antoine Jacques PIAZZA**, le 12 octobre 2019 à Bastia.

Hors village :

- **Henriette FRANCESCHI** épouse **GUERIN**, le 10 janvier à La Garde (Var)
- **Alain THOMAS**, le 29 mars à CHATEAUROUX (Indre) Les obsèques ont été célébrées le 03 avril à Déols.
- **Henriette Régine CRISTIANI** épouse **DEFENDINI**, le 24 novembre à Rogliano. Inhumée à Olmeta
- **Reine MAINGUY** épouse **CHAPPUIS** le 26 novembre à Barchetta. Inhumée à Olmeta

RAPPEL : Ce tableau est réalisé avec les éléments envoyés par les mairies ayant établi les actes ou fournis par les familles concernées.

Si vous souhaitez faire paraître des informations dans ce bulletin, veuillez contacter la Mairie au **04.95.37.84.04** ou olmeta.capocorso@wanadoo.fr

Numéros utiles :

Gendarmerie	17 ou 04 95 37 00 17
Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
EDF Dépannage	09 72 67 50 20
Médecin de garde	116 117
Routes	0800 00 40 20

